



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 8 septembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/16 de la Municipalité, du 30 avril 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Elisabeth Muller et consorts « Centre-ville - Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Nos P+R sont-ils adaptés ? » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit septembre deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :

